

y trouve un article excellent, dont ils devraient tous prendre connaissance. Il s'intitule "Est-ce la faute du cultivateur?" :

D'aucuns peuvent inconsidérément supposer que ces chiffres démontrent l'inconciliabilité des intérêts des ouvriers et des cultivateurs. Cependant, ils ne le sont pas. Au mois de septembre dernier, le ministère fédéral de l'Agriculture a publié un rapport sur les "Marges de profits réalisés à la vente de certains produits agricoles, 1935-1949". Les produits choisis sont les pommes de terre, les œufs, le lait nature, le beurre de fabrique, le fromage, le bœuf (de qualité commerciale), la farine de blé, le pain blanc et les conserves de tomates.

Les résultats sont entourés de grandes réserves et d'avertissements portant qu'on ne doit les utiliser qu'avec le plus grand soin, et en tenant pleinement compte des réserves. Cependant, il y a un fait qui ressort nettement: c'est que dans la plupart des cas la part du cultivateur du prix de détail ne diffère pas sensiblement en 1949 de ce qu'elle était en 1946. Les pommes de terre constituent la seule exception remarquable, et dans ce cas la part du cultivateur a fléchi de 20.8 p. 100. Il y a également baisse dans cinq des huit autres cas, mais le pourcentage du fléchissement est beaucoup moins élevé.

Ces faits démontrent que toute augmentation notée depuis 1949 dans le niveau des prix n'est pas attribuable à un relèvement quelconque des prix payés au cultivateur, mais à un accroissement dans l'écart des prix. Il est bien entendu qu'on devrait s'occuper de cette question le plus tôt possible. Dans son discours de 1941, le ministre a parlé des lourds impôts en vigueur alors, mais même avec ces lourds impôts ils n'ont pu empêcher les prix de monter. Les gens peuvent avoir pensé en 1941 que les impôts étaient élevés, mais ils le sont également aujourd'hui. Je constate qu'en 1941 le revenu global des impôts a formé le montant de \$771,540,000, soit une taxe de \$67 par tête. En 1942, lorsqu'on a établi des impôts véritablement élevés, le revenu atteignit \$1,360,913,000, soit une taxe de \$120 par tête. En 1949, le revenu est passé à \$2,436,142,000, soit une taxe de \$180 par tête.

Nous ne devons pas oublier, dira-t-on, que le revenu national a également augmenté. C'est parfaitement vrai, mais la valeur actuelle du dollar n'est que de cinquante pour cent de ce qu'elle était alors. Je veux simplement signaler que les arguments employés alors par le ministre des Finances pour motiver l'établissement de la régie des prix valent encore pour les conditions de l'heure. J'aimerais que les honorables députés observent la similitude des pressions inflationnistes dont on faisait mention. Le ministre soulignait que le plein emploi existait alors au pays. Cet après-midi, le ministre du Commerce (M. Howe) nous a dit que nous avions le plein emploi chez nous à l'heure qu'il est. Il a mentionné que nous devons affecter aux

besoins du temps de guerre des denrées soustraites à la consommation. Le ministre du Commerce a également souligné qu'il faudra en soustraire encore davantage plus tard.

Il existe aujourd'hui comme alors un autre effet psychologique. Il est vrai que nous étions en guerre en ce temps-là, mais aujourd'hui le Gouvernement ne cesse d'insister sur la gravité de la situation internationale. Si la situation est aussi grave qu'on le dit, il est incontestable que nous devons faire de grands sacrifices plus tard, sacrifices qui intensifieront beaucoup la pression inflationniste. Si l'argument invoqué par le ministre des Finances en 1941 était valide et motivait l'établissement de la régie des prix, les motifs de l'établir maintenant sont encore plus légitimes, à mon sens.

Il est des gens qui ne semblent pas mesurer l'importance des changements survenus dans notre économie générale depuis 1945, surtout depuis juin 1950. On me permettra de rappeler brièvement ces changements. A la fin de la seconde Grande Guerre, il existait au pays, on s'en souvient, une forte poussée inflationniste. Elle tenait à trois causes principales. La première était l'accumulation des épargnes de guerre, accumulation qui se traduisait alors par une forte demande de denrées. La deuxième était le retour à la production du temps de paix: l'argent versé pour le réaménagement des industries se traduisait par une forte demande à l'égard des approvisionnements disponibles de biens de consommation. Enfin, nous consentions des prêts ou des cadeaux importants à divers pays, ce qui, naturellement, diminuait d'autant les approvisionnements mis à la disposition des consommateurs canadiens.

Cette poussée inflationniste, qui dura plusieurs années, ne se faisait plus sentir au printemps de 1950. Nous étions donc en droit de nous attendre que, pendant ces années-là, le niveau des prix se stabiliserait. De fait, bien des gens croyaient en 1950 à la possibilité de reculs sur le plan économique. Le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) nous exposait cette année-là les dangers d'un tel recul et proposait comme remède de dépenser davantage et d'épargner moins afin de créer une plus forte demande de biens de consommation.

Telle fut la situation jusqu'au printemps de 1950. L'incident de Corée est survenu en juin et depuis lors, nous avons intensifié nos préparatifs de guerre. La situation actuelle est exactement l'opposé de celle qui a régné juste avant juin 1950. Le ministre du Commerce (M. Howe) a déclaré qu'il faudrait peut-être plus tard instituer la réglementation des prix. Une telle déclaration n'est à vrai dire